

*Une version réduite de ce texte est parue dans : Loertscher, David (dir.), L'Office familial de Fribourg, une action centenaire, Fribourg : Office familial, 2014.*

## **Mariés pour le meilleur et pour le pire ?**

### ***La création et les débuts du Service de consultation conjugale de Fribourg***

*Anne-Françoise Praz*

« Ils vécurent heureux et eurent beaucoup d'enfants. ». Dans les contes de fées, c'est tout ce que l'on dit du mariage, happy end obligé d'une belle histoire d'amour. Au cours de l'entre-deux guerres, une vision inédite de l'intrigue amoureuse émerge dans les romans populaires et le cinéma : le mariage n'est plus la fin de l'histoire mais le début, et la visée du récit consiste à remettre ensemble les conjoints menacés par la mésentente, la séparation, le désamour. Le philosophe américain Stanley Cavell a remarquablement analysé ces « comédies hollywoodiennes du remariage » des années 1930-1940,<sup>1</sup> qui témoignent d'une transformation majeure. Les couples ne sont plus prêts à s'effacer pour « faire famille » ; ils cherchent une union entre égaux, ils veulent produire ensemble le récit, l'histoire de leur amour. Avec l'exode rural et l'urbanisation, le mariage est davantage libéré du contrôle des familles et du regard de la communauté locale. Les rôles de genre traditionnels et la hiérarchie entre époux ont été ébranlés par la Première guerre, où les femmes ont remplacé les hommes mobilisés, et par l'instauration du suffrage féminin dans plusieurs pays. Désormais plus autonome, le mariage est également une entreprise plus risquée, plus sensible aux fluctuations des partenaires. C'est ainsi qu'apparaissent à la même période, aux Etats-Unis et en Europe, les premières offres de conseil conjugal.

L'histoire du Service de consultation conjugale (SCC) de Fribourg, créé au sein de l'Office familial au début des années 1970, s'inscrit à bien des égards dans la continuité des stratégies de l'Office, mises en évidence par la recherche de David Loertscher. Avec la consultation conjugale, l'Office confirme son orientation vers l'aide à la famille ; fidèle à sa démarche, il repère un besoin et investit un créneau négligé par les pouvoirs publics. A l'exemple de l'Office, le SCC est un organisme privé où les pouvoirs publics sont néanmoins bien présents ; c'est un service sans étiquette professionnelle et pourtant très lié au clergé catholique. Autre continuité et non des moindres, l'idée du service est lancée par une femme, Rose-Blanche Haag, qui en assume bénévolement la direction ; le projet est concrétisé grâce à l'engagement désintéressé d'autres femmes, à commencer par la directrice de l'Office, qui trouvent dans cette activité un lieu de valorisation de leurs compétences et d'engagement dans l'espace public. La première partie de notre contribution évoquera les circonstances de la fondation du service en s'intéressant à ces éléments de continuité, en particulier ce rôle du bénévolat féminin.

---

<sup>1</sup> On pense ici aux comédies de Frank Capra, Howard Hawks, George Cukor. Cavell, Stanley (1993), *A la recherche du bonheur. Hollywood et la comédie du remariage*, Ed. de l'Etoile / les Cahiers du Cinéma (édition originale anglaise 1981). Cavell Stanley (1999), « Les comédies du remariage : une histoire du lien conjugal », *Esprit*, 5 (Mai 1999), pp. 148-158.

Toutefois, à la lecture des archives<sup>2</sup>, cette continuité apparaît bien trompeuse. Le quasi-bénévolat des débuts n'empêche pas une formation exigeante et une professionnalisation de plus en plus pointue des conseillères, qui nécessite bientôt une reconnaissance salariale correcte, surtout au moment de la relève... et de l'engagement d'un conseiller conjugal masculin ! Ce développement incite aussi les responsables à sortir du microcosme fribourgeois ; les conseillères se forment à Pro Familia Lausanne, une structure à cheval entre psychiatrie et pastorale protestante ; intégrées à la Fédération romande des services de consultation conjugale, celles-ci adhèrent à une vision commune du métier, où l'expertise du psychiatre superviseur remplace les conseils du prêtre ou du pasteur. Dans notre seconde partie, nous évoquerons ce tournant crucial de la professionnalisation, à travers une généalogie historique de la consultation conjugale. Ses origines sont ancrées dans des traditions nationales différentes, européennes ou américaines ; elles plongent dans des terrains aussi contrastés que le mouvement eugéniste de l'entre-deux guerres et la spiritualité conjugale, protestante ou catholique.

Cette généalogie permettra de mieux comprendre, dans un troisième temps, comment le service fribourgeois réalise une synthèse originale de toutes ces tendances, et pourquoi il conserve certaines spécificités. Et plutôt que d'inscrire le SCC dans la continuité des stratégies de l'Office, il apparaît au contraire que celui-ci est emblématique des défis que relève l'Office familial au cours des années 1970, et qui ont contribué à façonner son image actuelle.

## **1.- Une innovation dans la continuité**

### *Soutenir les familles face aux risques matériels et moraux*

Au lendemain de la Première guerre, l'Office central d'information et d'assistance décide de se focaliser sur la famille, considérée comme instrument privilégié de l'action sociale mais aussi comme lieu idéal de transmission des valeurs. Cette orientation réunit à l'époque les philanthropies protestante et catholique de Suisse romande, pour des raisons à la fois pragmatiques et idéologiques. D'une part, la crise économique de l'après-guerre frappe tout spécialement les familles, déjà éprouvées durant le conflit par les problèmes de rationnement et l'absence de caisse de compensation pour soldats mobilisés. D'autre part, au lendemain du traumatisme de la grève générale de 1918, les courants conservateurs se renforcent dans la crainte de nouveaux troubles sociaux, et le soutien à la famille apparaît comme un rempart. Il n'est donc pas étonnant de voir l'Office intégrer, au cours des années 1920, le Cartel romand d'hygiène sociale et morale, une association faîtière d'origine protestante, qui regroupe les milieux intéressés « à la lutte contre l'immoralité » (alcoolisme, prostitution, péril vénérien, mauvaises lectures, protection de la jeunesse, etc.) Un objectif commun fédère tous ces combats : soutenir la famille, menacée par l'individualisme, la dénatalité, l'avortement, le divorce, les loisirs modernes, la décadence des mœurs.<sup>3</sup>

---

<sup>2</sup> Archives de l'Office familial (AOF), déposées aux Archives de la Ville de Fribourg : rapports annuels, protocoles des séances du Comité de direction de l'Office familial, protocoles des séances du comité de gestion (puis comité consultatif) du Service de consultation conjugale, documents épars. Archives de l'Evêché de Fribourg (AE) : divers cartons précisés ci-après.

<sup>3</sup> "Il est des gens que les mots *relèvement moral* effraient, éloignent ou amusent [...]. Soit. Laissons cette expression qui a si mauvaise renommée et parlons de la famille. On verra que cela revient au même." Maurice Veillard, président du Cartel, *Revue annuelle d'hygiène sociale et morale* (1920-1921), p. 3.

Dans le contexte fribourgeois, les initiatives de l'Office en faveur des familles sont multiples : logements populaires, infirmière-visiteuse, cours ménagers, jardins ouvriers, soupes scolaires, etc. « Il faudrait que l'Office fasse ce que les autres ne font pas encore », telle était la ligne de conduite de la directrice Charlotte Nussbaumer, témoignant de cet esprit d'innovation.<sup>4</sup> Ces initiatives s'avèrent précieuses, à l'époque où l'assistance relève entièrement du bon vouloir des communes d'origine ; dotées généralement de maigres ressources, celles-ci n'accordent souvent que des soutiens parcimonieux. Dans la capitale, qui finit par rassembler les trois-quarts des assistés du canton vers 1950, la pauvreté des familles est d'autant plus préoccupante.

L'idée de la consultation conjugale émerge en droite ligne du soutien aux familles. Rose-Blanche Haag, membre du comité de l'Office, ouvre en 1969 un service de « consultation ménagère », invitant les femmes à venir s'informer une fois par semaine sur des questions d'économie familiale, d'alimentation, etc. « A mon grand étonnement, confiera-t-elle, ce ne sont que des problèmes conjugaux qui me sont exposés. »<sup>5</sup> Contactés, le Service social de la ville et le Service social interentreprises confirment être sans cesse confrontés à ces problèmes pour lesquels aucune structure n'existe à Fribourg. Avec l'aval de la directrice démissionnaire (C. Nussbaumer) et de la nouvelle venue (S. Bourgknecht), Mme Haag organise en 1970 deux tables rondes avec des personnalités locales, qui encouragent l'Office à mettre sur pied le Service de consultation conjugale (SCC). Celui-ci entre en fonction en octobre 1972.

L'Office familial trouve ainsi un nouveau champ d'action conforme à sa mission traditionnelle, sociale et morale au service de la famille. Aider les couples à résoudre leurs mésententes, c'est écarter notamment la menace du divorce, à l'époque très stigmatisé moralement. Le divorce est aussi un facteur d'appauvrissement des familles, et cet argument est régulièrement avancé lorsqu'il s'agit d'obtenir des subventions.

*L'Office familial : « une étiquette tout à fait rassurante »*

« Vous voyez, consultation conjugale, intervention dans la vie intime, ça fait peut-être un peu peur. Mais l'Office familial avait une étiquette tout à fait rassurante. Alors, à l'unanimité les gens de la table ronde ont dit, il faut que ce soit l'Office familial qui chapeaute ce service de consultation conjugale. »<sup>6</sup>

La fondatrice du SCC souligne ici une autre continuité de l'Office : son intégration dans le paysage social fribourgeois et son excellente réputation auprès de la population et des élites. Un atout crucial lorsqu'il s'agit de faire accepter des innovations qui peuvent paraître audacieuses. Deux éléments contribuent à cette respectabilité incontestée.

En premier lieu, l'Office est très lié aux notables du monde politique et économique. Des députés, des hauts fonctionnaires de la commune ou du canton, des avocats et médecins siègent au comité général ou au comité de direction. Dans les années 1970, le vice-président de l'Office n'est autre que le directeur de l'UBS Fribourg, et les réunions du comité de direction ont lieu dans la salle du conseil d'administration. Surtout, les femmes cadres de l'Office sont proches de ces mêmes notables par des liens de parenté :

---

<sup>4</sup> Cité par R.B. Haag dans le PV de la séance du comité de direction, 13 décembre 1977.

<sup>5</sup> AOF, Texte d'une allocation prononcée par Mme Haag en 1991, lors d'une réunion de conseillères conjugales à Fribourg.

<sup>6</sup> Entretien avec Mme Rose-Blanche Haag, 22 janvier 2014.

épouse d'un directeur d'entreprise, d'un homme politique en vue, mère du syndic, etc. les exemples sont légion. On n'imagine guère ces femmes mettre en péril la réputation ou les affaires de leur mari en s'engageant dans des activités audacieuses ou risquées. En réalité, il apparaît surtout qu'elles savent parfaitement utiliser leur position pour activer divers réseaux, obtenant des moyens matériels et des soutiens stratégiques en faveur de l'Office. Pour le SCC, ce type de démarche demandera une certaine persévérance, car les pouvoirs publics, en particulier le canton, sont d'abord peu disposés à délier leur bourse. Lors d'un débat au Grand Conseil, un député n'aurait-il pas déclaré que « ces dames qui ont des problèmes conjugaux n'ont qu'à consulter le courrier du cœur de leur magazine préféré » !<sup>7</sup>

Deuxième élément de respectabilité, l'Office familial est très lié à l'Eglise catholique : plusieurs ecclésiastiques font partie du comité de direction et l'évêque assume le rôle de président et la direction du comité général. Ce dernier se réunit rarement, en séance commune avec le comité de direction ; tel est le cas ce 20 septembre 1970, lorsque Rose-Blanche Haag présente le projet du SCC et obtient leur aval. L'évêque salue le projet,<sup>8</sup> et Mme Haag ne manquera pas de se prévaloir ensuite de « l'encouragement donné par Mgr Charrière ». A ses yeux, cet appui fut décisif pour décider un comité quelque peu « bien pensant ».<sup>9</sup> Les milieux religieux sont aussi les premiers consultés lors de la mise en place du service, à commencer par le Centre de préparation au mariage (CPM), qui organise des conférences-débats pour fiancés. Les premières conseillères conjugales francophones (Mmes Genoud et Rouiller) avaient été formées auprès de l'aumônier du CPM, l'Abbé Rossetti ; leur collègue alémanique (Mme Lehmann) fut d'abord dirigée vers un pasteur de Berne. En 1973, la première campagne d'information du service adresse un dépliant à 143 curés de paroisses, 16 pasteurs et 70 médecins. Des communiqués de presse sur l'ouverture du SCC paraissent dans *La Liberté*, mais les premiers articles sont rédigés en 1977 pour la revue *Evangile et Mission* et les *Bulletins paroissiaux*. L'importance donnée à une vision religieuse du conseil conjugal émerge aussi de la liste des membres convoqués à la première table ronde de 1970 : responsables du CPM, curés et pasteurs de Fribourg, assistants sociaux de la ville, personnalités du monde associatif et judiciaire (concerné par la question du divorce). La deuxième table ronde intègre la dimension médicale en invitant un psychologue et un psychiatre, soit le Dr Descloux, directeur du Centre psycho-social, tout récemment fondé par l'Etat. Mais les réticences envers ces spécialistes sont perceptibles dans les documents :

« Encore que le Dr Descloux ait bien voulu envisager de mettre à la disposition des consultations conjugales un local, à temps partiel, dans son centre dès 1971, l'idée a été abandonnée dans l'esprit que les consultations conjugales ne doivent pas être placées sous une étiquette purement médicale [...] Par contre, la collaboration du CPS reste acquise sur le plan psychiatrique. »<sup>10</sup>

On comprend mieux dès lors pourquoi l'Office familial apparaît en 1970 comme une instance rassurante pour chapeauter la consultation conjugale. Ceci d'autant plus qu'au

---

<sup>7</sup> Les protocoles des séances du Grand Conseil (4 mai et 7 novembre 1973) ont permis de retrouver l'interpellation du député André Bourquard sollicitant une subvention pour SCC et la réponse négative du conseiller d'Etat Denis Clerc (6 février 1974). Mais pas de trace de cette remarque d'un député, pourtant rapportée dans les PV du comité de direction de l'Office et dont Mme Haag nous a garanti l'authenticité. On nous a suggéré aux Archives de l'Etat que la remarque n'avait peut-être pas été protocolée...

<sup>8</sup> « Il est important de faire un effort, non seulement en rappelant des principes, mais en réalisant ces principes de manière concrète », déclare-t-il. AOF, PV de la séance des comités, 20 octobre 1970.

<sup>9</sup> Entretien avec Mme Rose-Blanche Haag, 22 janvier 2014.

<sup>10</sup> AOF, PV de la table ronde du 20 mai 1970.

lendemain de Vatican II et des élections de 1966 – où le parti conservateur-catholique perd sa majorité absolue au Conseil communal – Fribourg perçoit les premières secousses d'une révolution culturelle qui permettra bientôt de tourner la page de plusieurs décennies de « République chrétienne ».

### *L'initiative de femmes compétentes... et bénévoles*

Dès sa fondation, l'Office familial fonctionne grâce au travail gratuit des femmes, notamment des cadres féminins, qui lancent des projets, assurent leur suivi, recherchent des financements. De 1913 à 1986, les directrices sont toutes bénévoles, ainsi que plusieurs femmes du comité engagées dans des activités cruciales comme l'organisation de la kermesse annuelle, importante source de revenus. Pour la secrétaire-comptable de l'Office, reconnaît le comité en 1972, « on ne peut parler de salaire, mais plutôt d'indemnité, ce qui serait plus juste ».<sup>11</sup> Cependant, bénévolat ne rime pas avec amateurisme. Ces femmes disposent généralement d'une formation secondaire, supérieure, ou même universitaire ; elles participent à d'autres comités et réseaux au niveau romand et suisse, qui constituent autant de sources d'informations et de formation continue.

Le SCC n'échappe pas à la règle. Mme Haag, responsable des cours ménagers avant de fonder le conseil conjugal, est licenciée en chimie. Les archives attestent de ses différents déplacements et contacts, à ses propres frais, pour se documenter sur le fonctionnement de la consultation conjugale en Suisse. Elle assume ensuite bénévolement la responsabilité du SCC durant plusieurs années. Sans cette disponibilité, l'Office n'aurait jamais eu les moyens de lancer le service, et celui-ci n'aurait pas existé avant longtemps, étant donné le peu d'intérêt des pouvoirs publics. Ainsi, ce bénévolat des cadres féminins, traditionnel dans sa vision du rôle des femmes, constitue paradoxalement un facteur d'innovation important, puisqu'il minimise les coûts et les risques de ces innovations, en l'absence de financement suffisant. En 1972, le SCC démarre en effet avec des moyens réduits, provenant des paroisses, de l'évêché, de la Loterie romande et de dons privés ; la première subvention communale tombe en 1974 et une modeste contribution du canton en 1979. L'Office joue ainsi un rôle de laboratoire pour des actions sociales inédites, ensuite subventionnées ou reprises.

Le bénévolat ne concerne pas seulement la responsable du SCC, mais également les premières conseillères, dont les rapports annuels saluent à plusieurs reprises le « désintéressement ». Alors même qu'elles ont suivi une formation soutenue durant plus d'un an (financée par l'Office, mais les frais de déplacement sont à leur charge), Mmes Genoud et Rouiller « renoncent à tout salaire avant que les pouvoirs publics n'aient subsidié le service »<sup>12</sup> ; elles ne seront pas salariées durant un an (trois mois pour Mme Lehmann), et travaillent ensuite durant plus de dix ans « à la demande » (selon les appels reçus), ce qui signifie à temps très partiel. Or, ce taux d'occupation réduit est une conséquence des maigres ressources : « Pour des raisons purement financières, chaque heure d'entretien étant largement déficitaire, aucune propagande n'a été faite au cours de l'année 1976 pour ce service », lit-on dans le rapport annuel de 1976. Ainsi, même si le nombre de consultations augmente, il reste inférieur à la demande potentielle, si la population était régulièrement informée de l'existence du service.

---

<sup>11</sup> AOF, PV de la séance du comité de direction, 13 juin 1972.

<sup>12</sup> *Ibid.*

Le « désintéressement » des conseillères correspond à un certain rapport au travail de cette génération de femmes de la classe moyenne et bourgeoise : pour ces milieux, il n'est pas « convenable » qu'une épouse travaille pour un salaire, d'ailleurs nullement nécessaire au budget familial ; le bénévolat, placé sous le signe de la vocation féminine, reste une possibilité pour elles de valoriser leurs compétences. Pour la génération suivante de femmes qualifiées, travailler est davantage synonyme d'émancipation matérielle et de réalisation personnelle. Rose-Blanche Haag en est bien consciente, lorsqu'elle s'efforce en 1978 de convaincre le comité d'accepter une augmentation du salaire des conseillères, en rémunérant une heure de préparation pour chaque heure d'entretien : « Il nous faut songer que, si les conseillères actuelles ne demandent rien, celles qui assureront la relève ne seront peut-être pas aussi désintéressées. »<sup>13</sup> Mais c'est au moment d'engager un conseiller conjugal masculin que ce décalage dans le rapport au travail éclate au grand jour. Comme le poste ne trouve pas preneur entre 1981 et 1985, le comité est bien contraint de prendre conscience de la précarité des conditions de travail offertes jusqu'ici aux conseillères :

« Le service s'est constitué en 1972 avec des femmes en pleine maturité et qui ont eu le courage d'aborder, avec leur vécu, leur disponibilité et leur désintéressement, une formation en devenir, pour une activité incertaine. C'est pourquoi notre service, qui a dû se faire connaître et reconnaître avant d'avoir une certaine assise financière, n'a pu assurer à des candidats masculins, souhaitables au sein d'une équipe, la garantie d'emploi qu'ils demandaient. »<sup>14</sup>

Le « bricolage » des débuts du SCC tient également au fait que la consultation conjugale représente un secteur professionnel en pleine élaboration. Au départ, les responsables fribourgeois s'imaginent qu'il suffira d'engager des « dames d'accueil » rapidement formées, dont le rôle se limiterait à orienter les consultants « vers le psychologue, le psychiatre, le pasteur, le curé, le juriste ou la conseillère ménagère ». <sup>15</sup> Mais rapidement, « il s'est révélé que la tâche d'accueil est très délicate et que, pour l'assumer, il faut avoir une formation de conseiller conjugal à part entière ». <sup>16</sup> Les futures conseillères suivent un premier cours d'initiation à la psychologie, organisé par l'Office, et sont ensuite dirigées vers le Dr Maurice Genton, responsable de la consultation conjugale au Centre médico-social de Pro Familia à Lausanne. <sup>17</sup> Leur formation, qui s'étend sur près d'un an, comprend des enseignements, des colloques avec discussions de cas courants, des exercices pratiques d'entretiens avec supervision. Un cours de psychologie du couple, suivi à l'Université de Fribourg, complète leur bagage. Leur formation initiale terminée, elles rencontrent régulièrement un superviseur, conformément au nouveau standard de la pratique psycho-sociale. Le Dr Descloux, psychiatre et directeur du Centre psycho-social, assume ce rôle.

---

<sup>13</sup> AOF, PV de la séance du comité de direction, 19 décembre 1978. Cette demande d'augmentation de salaire est faite par la Fédération romande des services de consultation conjugale à laquelle le SCC est affilié. Le comité consent finalement à payer une demi-heure de préparation par heure d'entretien.

<sup>14</sup> AOF, Rapport d'activités 1984, p. 5. Le premier conseiller conjugal, M. Rufer, est engagé en 1985. Il travaille à mi-temps à Fribourg et à mi-temps à Berne.

<sup>15</sup> PV de la séance du comité de direction, 26 juin 1970. Les mésententes conjugales seraient-elles dues à la mauvaise tenue du ménage ? Notons aussi que le médecin ou le gynécologue ne sont pas cités ici.

<sup>16</sup> *Ibid*, 9 décembre 1971.

<sup>17</sup> En 1930 déjà, l'association Pro Familia ouvre à Lausanne un centre de consultation pré-nuptiale (cf. 2<sup>e</sup> partie), puis de consultation conjugale dès 1945. En 1965, grâce à une subvention publique importante, une nouvelle organisation se développe sous le titre « Centre psycho-social de Pro Familia » ; elle accueille dès 1967 la consultation conjugale, le planning familial et le service d'information sexuelle à la jeunesse.

## 2.- La généalogie du conseil conjugal : des origines contrastées

S'immiscer dans la vie privée des personnes et dans l'intimité des couples, n'est-ce pas quelque peu intrusif ? Différents arguments ont été invoqués au cours du XX<sup>e</sup> siècle pour légitimer une telle démarche, à commencer par la demande des couples, confrontés à la disparition des médiations traditionnelles de la famille ou de la communauté. Mais certaines préoccupations des élites, comme la qualité de la descendance ou la sauvegarde de l'institution du mariage ont légitimé cette intrusion dans la vie privée.

### *Le conseil eugéniste prémarital et le birth control*

Le mouvement eugéniste, qui émerge autour de 1900, se propose d'étudier les facteurs susceptibles d'augmenter les qualités physiques et mentales des futures générations. Cette pensée gagne un large écho, à une époque où l'on redoute très sérieusement une dégénérescence biologique de l'espèce humaine. Les solutions proposées étaient très diverses, selon qu'on admettait la toute-puissance de l'hérédité ou l'action possible du milieu : mesures répressives comme la stérilisation ou l'interdiction de mariage<sup>18</sup>, mesures positives comme l'assainissement du logement, la prévention sanitaire ou le renforcement de l'éducation.

Dans cet eugénisme positif, une innovation émerge : la consultation prénuptiale. Un médecin examine les fiancés, indique les précautions et les traitements en cas de maladie contagieuse (notamment vénérienne), conseillant alors l'ajournement du mariage ; il discute les risques posés par l'hérédité des conjoints, et suggère, selon le cas, une contraception, parfois une stérilisation, voire même décourage le mariage. Dans les bureaux de conseil prénuptial et conjugal créés en Europe du Nord, on repère une double influence : celle des eugénistes, préoccupés de limiter la diffusion de certaines « tares » dans la descendance, et celle des partisans du contrôle des naissances, qui veulent fournir des conseils contraceptifs pour limiter les familles nombreuses, afin d'améliorer la qualité des enfants, les conditions de vie des femmes et des familles.<sup>19</sup>

Les premiers bureaux pour « candidats au mariage » (Beratungstelle für Ehebewerber), apparaissent dans les années vingt à Hambourg, Dresde, Berlin et Vienne.<sup>20</sup> Cette influence germanophone conduit à la création du bureau de Zurich en 1928, repris en 1932 par le Parti social-démocrate. L'influence eugéniste est perceptible dans les propos du comité de la Zentralstelle für Ehe- und Sexualberatung : « l'un de ses plus nobles devoirs, écrit-il, consiste à éclairer la population sur ses responsabilités en matière d'hérédité ». <sup>21</sup> Il organise des conférences publiques et s'efforce de faire passer ces idées dans ses consultations. Mais à la veille de la guerre, ce même comité reconnaît dans son rapport que la plupart des personnes ne consultent pas pour des conseils eugéniques, mais pour des questions légales, des problèmes conjugaux, des conseils contraceptifs. A Berne, les femmes sociales-démocrates, associées à des médecins,

---

<sup>18</sup> Pionnier en la matière, le Code civil suisse de 1912 (art. 97), interdit le mariage à certaines catégories (personnes mentalement déficientes, légalement irresponsables).

<sup>19</sup> Malgré le projet d'instaurer des « certificats eugéniques de mariage », ces consultations sont restées volontaires et les résultats, protégés par le secret médical, n'étaient transmis qu'aux individus concernés.

<sup>20</sup> A l'arrivée d'Hitler au pouvoir, ces bureaux seront fermés ou instrumentalisés pour la mise en œuvre de sa politique raciste (interdiction de mariage entre aryens et non aryens, stérilisation des « inaptes »).

<sup>21</sup> Gerodetti, Natalia (2006), « Eugenic Family Politics and Social Democrats: "Positive" Eugenics and Marriage Advice Bureaus », *Journal of Historical Sociology*, 19/3, (September 2006), 217-244 (cit. 229).

ouvrent une Eheberatung en 1932. Leur texte de présentation propose de « créer une jeune génération de meilleure qualité, mentalement et physiquement saine ». <sup>22</sup> Mais à Berne également, un médecin responsable du bureau déplore en 1942 que le conseil eugénique ne représente, selon les ans, que 10 à 15% des consultations.

Ce n'est pas un hasard si tous ces bureaux émergent dans des villes protestantes. L'Église catholique est à l'époque fortement opposée à l'eugénisme, ainsi qu'au contrôle des naissances. A Fribourg, le Dr Gustave Clément, frère d'Athénaïs Clément fondatrice de l'Office, est un fer de lance de l'opposition catholique à l'eugénisme en Suisse. <sup>23</sup> C'est ainsi à Lausanne qu'apparaît le premier bureau romand de conseil prénuptial. Fondé par le Cartel romand d'hygiène sociale et morale et placé sous les auspices de l'association Pro Familia, il offre aux fiancés un conseil eugénique gratuit. <sup>24</sup> Pour comprendre comment cette structure va évoluer pour devenir un centre de formation au conseil conjugal dans les années 1960, faisons un double détour.

### *Le « marriage counseling » à l'américaine*

Au lendemain de la Première guerre mondiale, divers professionnels (médecins, psychologues, pasteurs, avocats, assistants sociaux, enseignants) s'inquiètent de l'augmentation des problèmes conjugaux et sexuels des couples, et pratiquent le conseil conjugal de manière accessoire et informelle. Une première approche académique du sujet émerge dans les collèges et universités, soucieux d'offrir aux étudiant·e·s une éducation au mariage et à la parentalité, face aux transformations des mœurs sociales et sexuelles. Ernst R. Groves, ex-pasteur et sociologue à l'Université de Boston, développe dans les années 1920 un cours sur la famille d'un type nouveau : à la fois très éclectique (il intègre différentes disciplines) et très pratique, répondant aux questions et inquiétudes des étudiant·e·s sur les fréquentations et le mariage. <sup>25</sup>

Autre pionnier, le biologiste et eugéniste Paul Popenoe, qui organise en Californie des ateliers de préparation au mariage, proposés aux campus et aux églises. En 1930, il ouvre à Los Angeles un centre inspiré des bureaux allemands, où il dispense surtout du conseil conjugal (et non eugénique). Il popularise la profession de conseiller conjugal à travers ses chroniques dans des magazines féminins (« Can this marriage be saved ? », dès 1945 dans *Lady's Home Journal*). D'autres centres voient le jour dans les années 1930 à New York, Philadelphie, où la Dr Emily Mudd rédige un premier manuel à destination des professionnels.

Tout en s'appuyant sur des disciplines diverses, les premiers conseillers et conseillères se retrouvent autour d'une technique : le counseling. Développé au début du siècle dans le cadre de l'orientation professionnelle, cette méthode d'entretien vise à aider la personne à trouver par elle-même la profession qui lui convient le mieux. La méthode est ensuite adaptée et formalisée, pour proposer un accompagnement dans des situations psycho-sociales qui ne relèvent pas d'une intervention thérapeutique lourde. Dans la logique du counseling, il ne s'agit pas de donner des conseils, mais de « tenir conseil ensemble », en misant sur la capacité des sujets.

---

<sup>22</sup> *Ibid*, p. 231.

<sup>23</sup> Praz, Anne-Françoise (1998), « Athénaïs Clément, créatrice et animatrice d'oeuvres sociales », in *Von der Wohltätigkeit zur Wissenschaft – Sechs Frauenbiographien, Freiburger Geschichtsblätter*, pp. 153-160.

<sup>24</sup> Praz, Anne-F. (1992), *La crise et les bannières. La Suisse de 1930 à 1939*, Prilly-Lausanne : Editions Eiselé, p. 26.

<sup>25</sup> Gurman, Alan & Kniskern, David P. (1991), *Handbook of Family Therapy*, New York : Brunner/Mazel, vol. 2, pp. 3-16.



Ces pionniers se retrouvent entre 1942 et 1945 pour fonder l'American Association of Marriage Counselors (AAMC), qui se donne pour objectif de développer la recherche et la publication dans le conseil conjugal et établir les standards de la profession. Ceux-ci, publiés en 1949, sont très exigeants : formation supérieure achevée (graduate or professional degree), suivie d'une formation spécialisée dans plusieurs disciplines (psychologie, psychiatrie, biologie, génétique, anatomie sexuelle, sociologie, droit et techniques du counseling), et de trois ans de pratique supervisée. Pour se prévaloir de la qualité de membre de l'AAMC, un label validant les compétences, les professionnel-le-s doivent correspondre à des normes strictes. C'est sur ce modèle que fonctionnera la Fédération romande des services de consultation conjugale, fondée en 1974, qui établit les standards de la profession, chapeaute la formation des conseillers et conseillères, et joue également le rôle d'agence de placement auprès des services existants.

### *La consultation de mariage des Eglises et la préparation au mariage*

Le SCC de Fribourg et le centre de formation de Pro-Familia à Lausanne, s'ils adoptent les techniques de counseling et la professionnalisation à l'américaine, sont fortement influencés par un autre courant : la préparation au mariage et la consultation de mariage des Eglises, développées après 1945 au carrefour des influences allemande et française.

Au sortir de la Seconde guerre mondiale, l'Allemagne vit une période de remise en question, associée à une relative liberté en matière de mœurs, qui inquiète les élites protestantes et catholiques. Celles-ci perçoivent que les enseignements chrétiens en matière de sexualité et de mariage constituent un facteur important de sécularisation. Comment enrayer ce phénomène, notamment auprès des jeunes ? Des théologiens et pasteurs protestants adoptent une position nouvelle en matière de sexualité : ils précisent que le christianisme n'est en rien hostile au plaisir sexuel et que la sexualité maritale procure une extase bien plus profonde que tout autre libertinage ! Même des théologiens catholiques, à l'instar de Hans Wirt dont l'ouvrage *Vom Eros zu Ehe* (1946) a obtenu l'imprimatur du Vatican, n'hésitent plus à déclarer que l'union des corps fait partie intégrante de la sacralité du mariage, et que la satisfaction sexuelle des époux est nécessaire à un mariage sain(t). Il est frappant de constater à quel point ces milieux ressentent le besoin d'avancer des arguments inédits sur la grandeur de l'expérience sexuelle dans le mariage, afin de retrouver une audience publique sur ce thème.<sup>26</sup>

Or, l'un des auteurs les plus populaires en Allemagne à ce propos est un médecin protestant suisse, le Dr Theodor Bovet, qui fonde en 1949 à Zurich une première Evangelische Eheberatung. « Pour le chrétien, il n'y a pas de contradiction entre l'eros et l'amour divin », affirme-t-il<sup>27</sup>, tout en réfutant, notamment auprès des femmes, certaines idées préconçues sur la sexualité.

« Il faut se débarrasser de ce préjugé qui affirme que le vrai amour n'est fait que de devoirs et de sacrifices. Non, l'amour est une source de joie profonde, surtout sous son aspect physique. Bien des femmes s'imaginent que la volupté n'est faite que pour l'homme, et qu'elles doivent se contenter plus ou moins passivement de la lui procurer. Cette conception, très répandue, a été fatale pour le bonheur de nombreux couples. [...] Dieu a créé pour l'homme et pour la femme le privilège de goûter les joies

---

<sup>26</sup> Herzog, Dagmar (2005), *Sex after Fascism*, Princeton and New York: Princeton University Press, pp. 72-80.

<sup>27</sup> Bovet, Theodor (1947), „Die Ehe, ihre Krise und Neuwerdung“, *Universitas*, 2 (1947), p. 61.

profondes de l'amour charnel; la femme peut même connaître des jouissances supérieures à celles de l'homme à condition toutefois qu'aux transports du corps s'ajoutent ceux de l'âme.»<sup>28</sup>

Mais cette argumentation du plaisir est en même temps destinée à renforcer l'institution du mariage. Car l'amour heureux est seulement possible entre époux, il n'est pas accessible à ceux qui goûtent au fruit défendu avant de convoler : « on ne moissonne pas en mars », avertit Bovet dans le même ouvrage. A travers la revalorisation de la sexualité du couple, c'est l'harmonie conjugale qu'on souhaite sauvegarder, dans un contexte où l'augmentation des divorces suscite l'inquiétude des élites protestantes engagées dans l'hygiène sociale et morale et la défense de la famille.<sup>29</sup>

Toutefois, parallèlement à cette re-moralisation, ces pasteurs et médecins protestants développent une démarche de conseil aux fiancés et aux époux, inspirée du « mariage counseling » américain. La dimension eugénique d'avant-guerre est occultée, en raison du discrédit de l'eugénisme après son instrumentalisation par le nazisme, mais il reste de cette tradition la forte influence des médecins et des psychiatres dans le conseil conjugal. C'est ainsi qu'au début des années 1950, le Dr Bovet restructure la consultation eugénique Pro Familia de Lausanne, pour en faire la première consultation conjugale de Suisse romande, dont les objectifs et le public cible sont ainsi définis :

« Conformément au programme qu'elle s'était proposé, la consultation médico-sociale de mariage a été ouverte à des couples en difficultés, à des fiancés qui avaient des conseils à demander, à des jeunes gens travaillés par des problèmes sexuels, enfin, exceptionnellement, à des personnes souffrant de troubles psychiques quelconques qui étaient venues demander notre appui. [...] A côté des consultations individuelles, un grand nombre de conférences ont été données par le médecin, afin de contribuer, avec tant d'autres efforts, à créer une atmosphère positive envers le mariage et sa préparation convenable. »<sup>30</sup>

Bientôt, la dimension religieuse elle-même est mise en arrière-plan, au profit de la « science du mariage », que Bovet lui-même contribue à fonder (ou plus exactement à refonder), avec ses ouvrages, sa revue (*Ehe : Zentralblatt für Ehe- und Familienkunde*) et son Christliches Institut für Ehe- und Familienkunde (1960), rebaptisé Institut für Ehe- und Familienwissenschaft en 1967. Le Dr Genton, de Pro-Familia Lausanne, situe sa démarche dans la continuité de Bovet et présente, lui aussi, comme tout à fait inédite, cette « science du mariage » qui a pourtant déjà toute une histoire :

« [...] le mariage avait été traité jusqu'alors seulement comme un phénomène périphérique de la biologie, de la sociologie ou de la morale, et n'avait jamais fait l'objet d'une science autonome [...] le mariage exerçant une grande influence sur la formation de l'homme, de la femme, de l'enfant, une science du mariage était nécessaire pour donner une base scientifique solide aux conseillers conjugaux et familiaux, afin d'être plus efficaces dans leurs activités auprès des couples et dans la préparation des jeunes au mariage. »<sup>31</sup>

---

<sup>28</sup> Bovet, Theodor (1947), *Devenir femme*, Lausanne : Payot, p. 26. En italique dans le texte. Le 20 février 1947, dans une conférence à la journée des femmes vaudoises, intitulée « Le christianisme dans la vie quotidienne », il déclarait : « Le plaisir sexuel est un des plus grands dons de Dieu, il faut l'en remercier. C'est l'endroit où le monde chrétien a le plus péché en méprisant la joie sexuelle. Beaucoup de catastrophes familiales sont dues à cette incompréhension. » in *Bulletin féminin*, mars 1947, cité dans Fussinger, Catherine et Ostorero, Chantal: « La "question sexuelle" (1900-1940). Des seuils de tolérance en réélaboration », in *Equinoxe*, vol. 20, 1998, p. 112.

<sup>29</sup> Gummy, Christel et Kraus, Cynthia (2017), « Désirer : une histoire de la sexologie à Lausanne (1950-2000), *Revue suisse d'histoire*, 67-1, pp. 79-100.

<sup>30</sup> Archives cantonales vaudoises, Eglise nationale vaudoise, K XIV 513/4 et 5, Premier rapport annuel de la consultation médico-sociale de mariage de Pro Familia 1952/1953 par le Dr Th. Bovet.

<sup>31</sup> Genton, Maurice Dr (1969), *L'art du mariage*, tiré à part du Rapport 1969 de la Société vaudoise d'hygiène mentale, Lausanne : SVHM, p. 2.

Du côté catholique, l'expérience française des Equipes Notre-Dame (END), fondées à la veille de la guerre, influence également l'histoire du conseil conjugal en Suisse romande. Fondés en 1949 par quatre ménages parisiens qui sollicitent l'abbé Henri Caffarel pour réfléchir à la dimension spirituelle de l'expérience conjugale, ces équipes de « foyers chrétiens » essaient à travers tout le pays. Dès 1945, dans une France très favorable aux valeurs familiales, le mouvement se reconstitue rapidement ; il édite une revue, *L'Anneau d'Or*, qui ouvre ses colonnes aux problèmes conjugaux et aux expériences des époux qui « s'efforcent de vivre en chrétiens ». C'est dans cette revue que l'abbé Caffarel suggère aux époux une démarche « thérapeutique » qui rencontre un grand succès : le devoir de s'asseoir. Une fois par mois, mari et femme se retrouvent seuls, sans leurs enfants, pour prier ensemble et évoquer leur vie conjugale, ses problèmes et ses joies. Dès 1952, l'abbé Caffarel organise des conférences et retraites pour fiancés, animées conjointement par des prêtres et des foyers laïcs. Cette démarche donne naissance aux Centres de préparation au mariage (CPM), dont le principe est exporté en Suisse romande, et notamment à Fribourg dès 1961.<sup>32</sup>

A l'instar du mouvement protestant allemand, les END contribuent à une revalorisation de l'amour conjugal et fournissent des techniques de résolution des crises et tension entre époux. D'ailleurs, Bovet lui-même affirme s'inspirer « des efforts remarquables faits dans ce domaine par les milieux catholiques, en particulier M. l'abbé Caffarel ».<sup>33</sup> En revanche, en matière de sexualité, la ligne directrice ne dévie pas du discours officiel de Rome. Aux couples qui se plaignent de l'inefficacité de la méthode Ogino, l'abbé Caffarel rétorque que « le sens du mariage chrétien est un appel au dépassement de la chair » ; il envoie un télégramme de félicitations au Saint-Siège au lendemain de la publication de l'encyclique *Humanae Vitae* en juillet 1968, lorsque Paul VI, après deux ans d'hésitations, adopte le point de vue de la minorité du Concile et prohibe l'usage des contraceptifs autres que les méthodes naturelles.<sup>34</sup> Malgré cette rigidité, l'expérience des Equipes Notre-Dame est porteuse d'un renouveau des mœurs conjugales, en particulier au sein des équipes qui s'engagent à la promotion de la méthode des températures ; la démarche originale, selon laquelle des couples instruisent d'autres couples ainsi que la méthode elle-même, qui exige la collaboration des deux époux, incitent à communiquer sur la sexualité et développent une autonomie des couples en la matière, élargissant d'autant plus le fossé avec le clergé.

Au terme de cet historique, on saisit à quel point le SCC de Fribourg se situe à la croisée d'influences diverses : les premières conseillères sont issues du CPM, elles se forment ensuite à Pro-Familia Lausanne, une structure anciennement axée sur le conseil eugénique mais reconvertie dans la nouvelle « science du mariage » de Theodor Bovet ; elles acquièrent les techniques américaines du counseling et travaillent sous la supervision d'un psychiatre.

---

<sup>32</sup> AE, carton IX.29 « Action catholique, divers », dossier Centre de préparation au mariage. Dès 1961, un cycle de conférences-débat sur le mariage de sept séances est organisé, invitant des juristes, médecins, prêtres, et aussi des laïcs mariés qui évoquent leur expérience. Elles sont suivies en moyenne par 60 personnes, mais le pic de 90 a été atteint pour la thématique « Chair et esprit » traitée par un médecin.

<sup>33</sup> Archives cantonales vaudoises, Eglise nationale vaudoise, K XIV 513/4 et 5, *op. cit.*

<sup>34</sup> Walch, Agnès (2002), *La spiritualité conjugale dans le catholicisme français*, Paris : Cerf, pp. 429-435 et 462-472.

### 3.- Retour à Fribourg : le SCC emblème des transformations de l'Office familial

Nous avons d'abord situé le SCC dans la continuité des stratégies de l'Office familial. Au moment de conclure, nous dirions qu'il est davantage emblématique des défis relevés par l'Office au cours des années 1970, et qui ont façonné son visage actuel. En effet, il nous semble fondé d'avancer que le SCC a servi de révélateur pour une prise de conscience des limites du fonctionnement traditionnel de l'Office, et de la nécessité de les revoir de fond en comble, pour rester une structure dynamique capable de répondre aux besoins des familles et de conserver ses capacités d'innovation. Trois éléments nous semblent accréditer cette hypothèse.

En premier lieu, c'est au sein du SCC que le traditionnel bénévolat des femmes a montré ses limites, dans une activité nécessitant une professionnalisation poussée, validée par la reconnaissance officielle d'un organe corporatif. Or, vers la fin des années 1970, la question de la reconnaissance salariale des compétences féminines rejaillit sur l'ensemble de l'Office, à commencer par le poste de directrice :

« [...] la direction de l'Office a toujours été, jusqu'à présent, assumée bénévolement. Il est peu probable que l'on puisse poursuivre dans cette ligne, et Mme Haag propose d'engager, à mi-temps, une personne ayant une formation sociale qui assurerait la direction de l'Office, organiserait le travail de l'ensemble des services, en un mot, coordonnerait l'activité du bureau. Son travail serait bien déterminé au moyen d'un cahier de charges. »<sup>35</sup>

La perle rare est recherchée par des contacts personnels, puis une annonce dans *La Liberté*, mais le poste reste plusieurs années au concours. En 1986, la directrice Simone Bourgknecht, qui s'était engagée pour une période intérimaire de deux ans en 1969 (!), est enfin remplacée par Marie-Françoise Torche, première directrice salariée.

Deuxième élément, l'influence de l'Eglise catholique est aussi ébranlée. Si le soutien de l'évêque est incontournable au moment du lancement, celui-ci n'intervient pas dans la conduite du SCC, à une exception près. Les archives de l'évêché révèlent la volonté de Mgr Mamie de ne pas associer le SCC au Planning familial (lancé par l'Etat), dont il redoute la médicalisation et la transformation en service prescripteur de toutes les méthodes contraceptives. Ainsi, l'évêque ne donne pas suite à la demande formulée par Mme Haag en 1974, de favoriser la collaboration entre le SCC et le planning nouvellement fondé, en mettant à leur disposition un local commun.<sup>36</sup> Dans les débuts du planning, Mgr Mamie pouvait être rassuré par la présence au Planning familial d'une conseillère soucieuse de la morale catholique, qui entretenait avec lui une correspondance suivie, lui communiquant même des documents internes ; mais cette personne est rapidement contestée et un mouvement d'opinion émerge en faveur d'un planning répondant davantage aux besoins de la population. Ainsi, la question d'une collaboration plus étroite entre SCC et planning se repose en 1981, lorsque la députée Elisabeth Déglise, dans une motion au Grand Conseil au nom de l'association Information couples personnes et familles (ICPF), propose de fonder une association privée, financée par l'Etat, qui regrouperait le planning familial, le conseil conjugal, et l'éducation sexuelle dans les écoles. Mais l'évêché n'y est pas favorable :

---

<sup>35</sup> AOF, PV de la séance du comité de direction, 7 février 1977.

<sup>36</sup> Archives de l'évêché de Fribourg, carton « Office familial et Planning familial », lettre de Mme Haag et Mme Lapp à Mgr Mamie, 28 mars 1974.

« Mme Haag représente le conseil conjugal au sein de l'ICPF, et avait espéré que l'Office familial pourrait apporter sa caution morale à cette association. Le comité de direction de l'Office s'est réuni et il est apparu que la prise en charge d'un Planning pourrait poser certains problèmes de conscience à son président, Mgr Mamie. »<sup>37</sup>

C'est ainsi qu'à Fribourg, contrairement à ce qui est mis en œuvre à Genève, Lausanne et en Valais, consultation conjugale et planning familial demeurent dans des structures séparées. Mais cette situation n'empêche pas, à terme, une excellente collaboration entre les deux services. Par ailleurs, alors que l'idée de lutter contre le divorce était très présente aux débuts du Service de consultation conjugale, au moins au niveau de sa légitimation dans les discours de l'Office, les premières conseillères élaborent déjà une tout autre conception du métier, où il ne s'agit plus de sauver les mariages coûte que coûte. La réponse de Mme Rouiller au curé du Schoenberg lors de l'assemblée générale de 1979 est éloquente :

« Selon M. l'abbé Ludin [...] il faudrait que le service dispose de plus de moyens. Sa paroisse du Schoenberg détient le record des divorces et il faudrait vraiment faire quelque chose pour enrayer cette épidémie. Mme Rouiller précise que les conseillères conjugales ne sont pas là pour recoller des couples mais pour essayer de faire de bons divorces. »<sup>38</sup>

Et lorsque l'on sait que le Service de consultation conjugale de Fribourg est actuellement ouvert aux couples homosexuels, on mesure la prise de distance avec la hiérarchie catholique !

Dernier élément et non des moindres, c'est le fonctionnement financier de l'Office, soutenus par des dons et par les revenus de la kermesse annuelle, qui révèle également ses limites à travers les exigences du Service de consultation conjugale. Des dépenses importantes sont nécessaires pour financer la formation professionnelle des conseillères, leur assurer un salaire convenable, en évitant de demander aux consultants des honoraires qui rendraient ce service inaccessible aux classes populaires. Dès 1974, une subvention importante de la commune se révèle précieuse, et des appels pressants sont adressés au canton. Celui-ci se contente d'abord de payer le loyer du local où sont installés conjointement le SCC et le Centre de planning familial, créé par l'Etat. Mais à partir de 1981, il verse une première subvention importante (10'000 francs), qui est ensuite régulièrement augmentée, en raison d'une situation inédite : le SCC est désormais mandaté par l'Etat de Fribourg dans le cadre de la mise en vigueur d'un nouvel article du Code civil suisse, obligeant les cantons à mettre à disposition des conjoints en difficulté des offices de consultation conjugale. Ce mode de financement sous forme d'attribution de mandats publics inaugure une nouvelle période de l'Office.

A travers la rapide prise en compte des nécessités de la professionnalisation et grâce à leur persévérance malgré les difficultés financières, les pionnières du Service de consultation conjugale ont ainsi poursuivi leur vocation traditionnelle d'accompagnement des familles fribourgeoises, dans une période où les structures familiales connaissaient d'importantes mutations. Cette capacité d'innovation et d'adaptation aux besoins est sans doute l'une des qualités qui a assuré à l'Office sa pérennité.

---

<sup>37</sup> AOF, PV de la séance du comité consultatif du SCC, 29 avril 1982.

<sup>38</sup> AOF, PV de l'assemblée générale du 4 avril 1979.